

Le Service Civique dans votre parcours en CEJ

PARCOURS DE 12 MOIS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

étape 1

Accompagnement en Mission Locale ou Pôle Emploi

- Ateliers collectifs
- Stage en entreprise
- Allocation de 500€/mois

étape 2

Service civique (8 mois en moyenne)

- Mission d'intérêt général dans une association, un établissement public, une collectivité locale...
- Allocation de 610€/mois

étape 3

Retour en Mission Locale

- Entraînement aux entretiens d'embauche
- Démarchage d'entreprises
- Allocation de 500€/mois

1^{er} emploi

Contrat d'Engagement Jeune

Vous avez entre 16 et 25 ans, ou 30 ans en situation de handicap ?
Vous êtes actuellement bénéficiaire d'un Contrat d'Engagement Jeune ?

service-civique.gouv.fr

#LeChoixDeSengager



FAIRE UN SERVICE CIVIQUE



Contrat d'Engagement Jeune

DES MISSIONS SOLIDAIRES POUR PRÉPARER SON AVENIR DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

service-civique.gouv.fr

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST :

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE

de 6 à 12 mois au service de la société.
D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum,
il est **indemnisé 610€* nets par mois**.

UNE MISSION POUR CHACUN AU SERVICE DE TOUS

La mission de Service Civique
s'effectue sur une durée
hebdomadaire de 24h minimum.



10 DOMAINES D'ACTION TRÈS VARIÉS

- 🎵 Culture et Loisirs
- 🎓 Éducation pour tous
- 🌳 Environnement
- ❤️ Solidarité
- ⚽ Sport
- 🚨 Intervention d'urgence en cas de crise
- 🚩 Mémoire et citoyenneté
- 🏥 Santé
- 🌐 Développement international et action humanitaire
- 👤 Citoyenneté européenne



UNE EXPERIENCE POUR TROUVER SA VOIE

Le Service Civique s'inscrit pleinement
dans votre parcours en CEJ en vous apportant :

- L'accompagnement par un tuteur,
dans l'exercice de votre mission et pour préparer
votre projet d'avenir,
- Le développement de compétences telles que
l'esprit d'équipe, l'autonomie, la participation
à un projet commun, la prise d'initiatives,
l'adaptation à différents publics, etc.

**Contrat
d'Engagement
Jeune**

Le Service Civique a changé ma vie.

Ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans,
jusqu'à 30 ans en situation de handicap,
sans condition de diplôme ou d'expérience.
Seule votre motivation compte !

Vous pouvez réaliser votre mission d'intérêt
général de Service Civique dans une association,
une fondation, une collectivité territoriale
(mairie, conseil régional...), un établissement public
(hôpital, musée, université...), un bailleur de logement
social ou des services de l'État (école, préfecture,
gendarmerie...).



**Pour découvrir les missions
près de chez vous
et devenir volontaire :**

<https://www.service-civique.gouv.fr/etre-volontaire>

**Si vous souhaitez découvrir
un domaine d'activité,
faire de belles rencontres,
aider les autres
et en apprendre plus
sur vous-même, foncez !**

Léa, 19 ans



*montant porté à 687 € nets pour les membres d'un foyer
bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)